

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

SEANCE DU 01/03/2018

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GRENARD Eliane, Maire déléguée, ARBEZ-CARME Elisabeth, BOUILLIER Isabelle, PILLARD Claudie, GAILLARD Denis, MOYAT Alain, Maire adjoints, CUPILLARD Elisabeth, DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, GRENARD Daniel, GROSSIORD Daniel, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain.
Absents excusés :	VERNEREY Samuel qui donne procuration à PERRIN Raphaël, PERRIER Marianne, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie, ZEHNDER Damien,
Absent :	PATARCHI Guillaume.
Secrétaire de séance	ARBEZ-CARME Elisabeth

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 18/01/2018 qui est approuvé à l'unanimité.

Il informe l'assemblée d'une modification de l'ordre du jour : le point 2 qui a pour objet :
"Budget communal : Compte de gestion du comptable 2017 - compte administratif 2017 est ajourné en raison d'une écriture d'intégration non encore validée.

I. GÎTE DE LA VIE-NEUVE

M. le Maire donne lecture de 2 courriers du Cabinet FIDAL agissant pour le compte du gérant du gîte de la Vie-Neuve, en date du 20/02/2018, et qui concernent :

- 1°) La détermination des dates et modalités de fin d'exploitation du Gîte de la Vie Neuve,
- 2°) La mise en demeure d'avoir à payer les prestations du prestataire vérifiant les centrales de détection des alarmes.

Sur ce dernier point, M. le Maire rappelle que les frais d'entretien des centrales de détection des alarmes sont à la charge de l'exploitant qui en a signé l'accord suite à la visite de la Commission de Sécurité et l'avis de prolongation d'exploitation du gîte accordé par la Sous-Préfecture.

L'installation des centrales de détection des alarmes avait été financée par la collectivité.

Quant à la date de fin d'exploitation du gîte, elle est fixée au 11 mars 2018, à l'issue de l'ultime période de dérogation accordée par la Préfecture de Lons Le Saunier.

Dès le 30/10/2017, dans le contexte des incertitudes liées au projet de réhabilitation du bâtiment, M. Jean-François FILLIOD, exploitant du Gîte de la Vie-Neuve, confirmait son souhait de céder le fonds de commerce. Le Conseil Municipal en prenait acte et sollicitait une expertise.

M. le Maire présente les différentes évaluations du fonds de commerce recueillies entre-temps qui varient de 80 000 € à 130 000 €. Ces montants suscitent débats car ils paraissent disproportionnés pour un établissement qui ne peut plus être exploité sans un investissement conséquent de travaux de mises aux normes.

A cet effet, M. Denis GAILLARD tient à rappeler les différents épisodes qui se sont déroulés depuis 2013, sous la responsabilité de la commune historique des Molunes. Comme elle s'y était engagée lors de la signature du bail, la collectivité avait démarré un programme de travaux mais devant les doutes de poursuite d'exploitation du gérant, elle les avait ensuite arrêtés. Et s'était orientée vers le Cabinet Soliha pour étudier différentes possibilités de reconversion du bâtiment.

Les derniers projets développés pour répondre aux attentes de l'exploitant - par ailleurs évoqués depuis la création de la commune nouvelle Septmoncel les Molunes - représentaient une charge financière que la collectivité ne pouvait supporter.

De plus, l'assemblée fait état des nombreux hôtels et restaurants en vente sur le secteur du Haut-Jura et qui ont des difficultés à trouver acquéreurs, majoritairement en raison des mises aux normes à réaliser.

A l'issue des débats, M. le Maire demande à l'assemblée par vote à bulletin secret, d'émettre une proposition chiffrée de reprise du fonds de commerce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reprendre le fonds de commerce du Gîte de la Vie-Neuve sans le matériel, pour un montant de 75 000 € et mandate Mme le Maire déléguée pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

II. TAUX D'IMPOSITION 2018

M. le Maire rappelle que les taux d'imposition ont été définis lors de l'élaboration de la charte de la commune nouvelle Septmoncel les Molunes. Une intégration progressive des taxes communales avait été décidée afin de répondre à l'obligation de convergence fiscale. Ainsi, chacune des deux communes fondatrices continue d'exister fiscalement en 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme les taux prédéfinis sur chacun des deux territoires :

S E P T M O N C E L		
TAXES	TAUX 2017	TAUX 2018
HABITATION	7.82 %	7.82 %
FONCIER BATI	10.88 %	10.88 %
FONCIER NON BATI	29.51 %	29.51 %

L E S M O L U N E S		
TAXES	TAUX 2017	TAUX 2018
HABITATION	6.19 %	6.96 %
FONCIER BATI	10.88 %	10.88 %
FONCIER NON BATI	25.51 %	27.43 %

III. SUBVENTIONS 2018

M. le Maire soumet à l'assemblée l'examen des subventions pouvant être accordées aux différentes associations.

- Suite à la demande des enseignants de l'école de Septmoncel et de l'école des Sorbiers (SIVOS les Molunes - Bellecombe - les Moussières) qui organisent cette année des voyages pédagogiques sur 3 et 5 jours, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose de réactualiser les modalités d'attribution des subventions en passant de 7,50 € par enfant et par nuitée à 8.00 € par enfant et par nuitée.

- Après l'aménagement du Sentiers des Diots, du Sentier des Lapidaires et du Sentier des Chamois, il reste à effectuer la signalétique des 7 belvédères.

- Pour rappel, la subvention aux Restos du Coeur intègre les dons adressés antérieurement au CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2018	BP 2018
Comité des fêtes	3 500.00
Caisse des Ecoles - Septmoncel	2 060.00
Ecole des Sorbiers	410.00
ESS 7 belvédères	2 000.00
Les Entrupés	100.00
UNAFAM (maladies psychiques)	100.00
Ligue contre le cancer	100.00
Le Mont Bayard	100.00
APEI	150.00
FOLJ	1 370.00
PEP 39	100.00
SPA MOREZ	250.00
Association Valentin Haüy	100.00
Sida solidarité	75.00
Donneurs de sang de St Claude	100.00
Sclérose en plaques	100.00
Banque Alimentaire	100.00
Restos du Cœur	300.00
Provisions	375.00
Total	11 390.00 €

IV. PARTICIPATION AU DEFICIT DE LA MAISON DE L'ENFANCE

M. le Maire rappelle que les déficits de la Maison de l'Enfance sont à la charge des collectivités de Lamoura et Septmoncel les Molunes. Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2018 des deux communes la même somme qu'en 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à mandater la somme de 57 500 € sur le budget annexe "Maison de l'Enfance" 2018.

V. ASSOCIATION SERVICE RURAL : PARTICIPATION ANNUELLE

M. le Maire rappelle que le service de déneigement du secteur du Manon est assuré par l'Association "Service Rural des Hautes Combes" et comme proposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, reconduit la participation annuelle accordée de 660 €.

VI. CONVENTION "COTE COUR"

Suite à la remarque effectuée lors du précédent conseil, l'Association Côté Cour a réédité une convention, corrigée au nom de la commune nouvelle Septmoncel les Molunes.

Le montant de l'aide financière demandée est inchangé, soit 1 370 €.

Il est précisé que les enfants des Molunes, comme ceux de Septmoncel, bénéficient de 2 spectacles par année scolaire.

VII. CREANCE ADMISE EN NON VALEUR

M. le Maire rappelle le courrier en date du 25/10/2017 de M. le Trésorier sollicitant une admission en non-valeur pour un titre de recettes émis sur l'exercice 2005 de la commune des Molunes, d'un montant de 267,96 € pour lequel il n'a pu obtenir le remboursement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette créance en non-valeur et précise que les crédits sont inscrits en dépenses au budget 2018.

VIII. VOTE BUDGET PRIMITIF 2018 (HORS BUDGETS ANNEXES)

M. le Maire fait une présentation détaillée, compte par compte, du budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2018 par un vote par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de 773 732,26 €
- En section d'investissements pour un montant de 1 952 753,17 €

SECTION FONCTIONNEMENT

		BP 2018
CHAPITRES	DEPENSES	773 732.26 €
11	Charges à caractère général	225 250.00
12	Charges de personnel	203 090.00
14	Atténuation de produits	8 000.00
65	Autres charges gestion courante	149 560.00
66	Charges financières	13 200.00
22	Dépenses imprévues fonctionnement	15 000.00
23	Virement à la section d'investissement	159 632.26

CHAPITRES	RECETTES	773 732.26 €
13	Remboursement sur charges sécurité sociale	20 700.00
70	Produits des services	75 875.00
73	Impôts et taxes	335 000.00
74	Dotations et participations	121 020.00
75	Autres produits gestion courante	115 000.00
OO2	Résultat reporté	106 137.26

SECTION INVESTISSEMENT

Opérations financières		BP 2018
Dépenses		226 770.91
1641D	1641-D Emprunt et dettes	65 550.00
16878	16- Autres organismes et particuliers	3 600.00
165	165 Dépôt et cautionnement	1 500.00
001	001 Résultat investissement reporté	156 120.91
Recettes		226 770.91
10222	10222 FCTVA	12 000.00
10223	10223 TLE	12 000.00
1068	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	156 120.91
165	165 Dépôt et cautionnement	1 500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	45 150.00
BATIMENT GITE LA VIE NEUVE P 109		BP 2018
Dépenses		975 000.00
2051	Concession et droit similaire	75 000.00
2313	Construction	900 000.00
Recettes		975 000.00
16	Emprunt	475 000.00
1321	Etat	450 000.00
BATIMENTS DIVERS P 111		BP 2018
Dépenses		79 700.00
2115	Terrain bâti Garages Poste	5 000.00
2031	Frais d'étude	4 700.00
2132	Immeuble de rapport Gendarmerie	70 000.00
Recettes		79 700.00
16	Emprunt	70 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	9 700.00

VOIRIE P200		BP 2018
Dépenses		48 000.00
2152	Goudronnage	48 000.00

Recettes		48 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	40 000.00
1323	Département	8 000.00

CENTRE DE SECOURS CIS DES COMBES P 108		BP 2018
Dépenses		162 000.00
2041482	Autres communes bâtiments et installation	30 000.00
204172	EPL SDIS	132 000.00

Recettes		162 000.00
16	Emprunt	162 000.00

BATIMENT PRESBYTERE P 110		BP 2018
Dépenses		292 000.00
2115	Terrain bâti	162 000.00
2313	Immos corporelles en cours	130 000.00

Recettes		292 000.00
16	Emprunt	240 000.00
1321	Etat	52 000.00

ECLAIRAGE PUBLIC P 202		BP 2018
Dépenses		40 730.00
21534	Eclairage public Renouvellement matériel vétuste	1 730.00
238	Avance sur commande immo. corporelles	39 000.00
Recettes		40 730.00
16	Emprunt	39 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 730.00

ACHATS TERRAINS P500		BP 2018
Dépenses		31 000.00
2111	Acquisition terrains	5 000.00
2117	Acquisition parcelles boisées SIGF	25 000.00
2111	Frais acte	1 000.00
Recettes		31 000.00
2117	Reversement par SIGF terrains boisés	25 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	6 000.00

MAISON MEDICALE P 209		BP 2018
Dépenses		3 200.00
21532	Raccordement réseaux assainissement	3 200.00
Recettes		3 200.00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 200.00

PONT CROCHAT P 107		BP 2018
Dépenses		39 500.00
2313	Réfection Pont Crochat	39 500.00
Recettes		39 500.00
16	Emprunt	39 500.00

AUTRES INVESTISSEMENTS P 300		BP 2018
Dépenses		43 200.00
21532	Réseau assainissement	4 700.00
21571	Matériel roulant	16 000.00
21568	Matériel et outillage d'incendie	4 000.00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	12 000.00
2184	Mobilier	1 500.00
2188	Autres immos corporelles	2 000.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000.00
Recettes		43 200.00
021	Virement de la section de fonctionnement	42 200.00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 000.00

OPERATIONS D'EQUILIBRE		BP 2018
Dépenses		11 652.26
020	Dépenses imprévues d'investissement	11 652.26
Recettes		11 652.26
021	Virement de la section de fonctionnement	11 652.26

TOTAL DEPENSES		1 952 753.17 €
TOTAL RECETTES		1 952 753.17 €

Statuant sur la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2017,
 Constatant les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Virement à la section Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2017	A prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest	- 125 609.46€		27 234.27€	- 156 120.91€
Fonct	245 195.21€	119 585.75€	137 301.31€	262 258.17€

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	262 258.17€
Affectation obligatoire compte 1068	156 120.91€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement compte 002R	106 137.26€
Total affecté au compte 1068	156 120.91

IX. SIDEK - CONVENTION ENFOUISSEMENT

Le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communication (SIDEK) envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité pour réaliser l'opération suivante :

- Effacement rural, éclairage public et infrastructure téléphonique - Route de la Vie Neuve

Le montant total de l'opération s'élève à 111 672.41 € et le reste à charge de la collectivité est de 38 843.24 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le programme de travaux précité et autorise M. le Maire à demander une subvention au SIDEK et à signer tout document relatif à cette affaire.

X. LOTISSEMENT "LE GITALET" - VENTE PARCELLES

M. le Maire fait part de la demande d'acquisition par M. Christophe POLICAR et Mme Camille CHAT du lot n° 12 cadastré AK 189 d'une surface de 856 m² au prix de 67.50€ le m² TVA sur marge comprise soit un montant total de 57 780.€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la vente de ladite parcelle et mandate Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1ère adjointe, pour signer tous documents liés à cette affaire.

Il est rappelé la demande de M. Jean- François BERTHELIN et de Mme Christine ROBERT d'acquérir le lot n°1 cadastré AL 487 d'une surface de 745 m² au prix de 65€ le m² TVA sur marge comprise soit un montant total de 48 425.€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la vente de ladite parcelle et mandate Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1ère adjointe, pour signer tous documents liés à cette affaire.

Par ailleurs et suite à la décision de confier aux agences immobilières de Lamoura, les Rousses et Saint-Claude, la mise en vente non exclusive de toutes les parcelles disponibles du lotissement "Le Gitalet",

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1ère adjointe, à signer un mandat de vente sans exclusivité avec les agences immobilières suivantes :

- La Maison de l'Immobilier 39310 Lamoura.
- Réseau SWIXIM, 39220 Les Rousses.
- Agence du Haut-Jura Immobilier, 39220 Les Rousses.
- J'ESTIMMO SAS, 39200 Saint-Claude.
- SOGEPRIM, 39200 Saint-Claude.

XI. QUESTIONS DIVERSES

A) SECURITE SUR RD 436

Afin d'assurer la sécurité sur la route départementale 436 en amont et aval du Saut du Chien, il est demandé un renforcement de barrières. Un courrier sera adressé aux services de l'Equipement.

B) PANNEAU DU CHAPEAU DE GENDARME

Le panneau explicatif du Chapeau de Gendarme qui était détérioré n'a pas été remplacé.

M. Jean-Louis MICHARD est sollicité pour en faire réaliser un nouveau d'après ses clichés.

C) MOLOKS SECTEUR DU PRE-FILLET

De nouvelles plaintes sont signalées concernant les mauvaises odeurs provenant des Moloks situés au Pré Fillet. L'information sera transmise au SICTOM.

D) DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BILLETS

De nombreux touristes regrettent le manque de distributeurs automatiques de billets sur le secteur du Haut-Jura.

La question a déjà été étudiée pour une installation dans le village de Septmoncel.

D'une part, le coût est très élevé (entre 20 et 30 000 €) et le nombre d'opérations insuffisant pour présenter un intérêt pour les banques, sachant qu'un distributeur de billets est installé à Lamoura, distant de 5 km.

Les solutions alternatives à Septmoncel sont :

- l'agence postale communale ouverte tous les matins du lundi au vendredi jusqu'à 12 h 30,
- le service Point Vert au magasin PROXI pour les détenteurs d'une carte bancaire du Crédit Agricole et qui permet de retirer entre 20 et 100 € par opération.

E) RETRECISSEMENT DE CHAUSSEE

La chicane installée à l'entrée nord du village pose toujours question.

Une signalisation complémentaire est suggérée.

M. le Maire souhaite que chaque élu présente sa proposition détaillée lors du prochain conseil.

Séance levée à 0 h 20

Affiché le 08/03/2018

Le Maire,
Raphaël PERRIN

